



## Convention Syntec / Coeficient non respectés!

Par **johanne01**, le **21/05/2014** à **18:25**

Bonjour,

Je suis cadre depuis 10 ans et fais parti d'un pse qui serras finalisé dans deux mois. Aussi, en épluchant la convention Syntec don je dépend, je me rend compte que mon niveau et coefficient n'implique pas de "ligne de commandement" (2.2 Coef:130) hors je suis manager de service logistique et par conséquent encadre des Agents de Maitrise, des Chefs d'équipe et des Agent logistique.

Quand le lis la convention Syntec, je "me" reconnais au coefficient : 210.

Pouvez vous me dire si je suis en droit de réclamer un ajustement du coef et par conséquent la revalorisation de mon brut bien inferieur à celui qui devrait etre appliqué avec un coef de 210 ?

Merci pour votre travail.  
Cordialement.

Par **moisse**, le **22/05/2014** à **15:36**

Bonsoir,

Je ne suis pas un spécialiste de la Syntec, aussi je viens de parcourir les définitions.

Votre emploi peut être aussi reconnu au coefficient 115 ou 150.

Toute controverse à ce sujet est du ressort du conseil des prudhommes.

Je suis un peu étonné de la convention retenue pour une activité nettement hors du champ

d'action d'un gros service logistique.

En effet les indices en question prévoient la possession du titre d'ingénieur à partir du 100. Ignorant le montant de votre rémunération,, il est difficile de savoir si elle est au-dessus des minimas observés pour les grades et coefficients indiqués y compris celui auquel vous aspirez.

Si tel est le cas vous pouvez réclamer un ajustement sur les 3 dernières années.